



Téléphone : 02.99.98.81.11
Mail : mairie@romagne35.bzh

DECISION DU MAIRE n°2023/11-181

Le Maire de la Commune de ROMAGNE,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020/06-46 du 19/06/2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics,

Considérant l'offre la proposition de contrat du groupe « les FREE GOSPEL »

DÉCIDE

- Article 1 :** Décide de signer le contrat d'engagement pour un concert du groupe « Les FREE GOSPEL » d'un montant de 1200 € comprenant la chorale, le chef de cœur, un musicien et la sonorisation. Concert prévu le 21/01/2024.
- Article 2 :** Précise que les crédits sont prévus au BP 2024 en section de fonctionnement.
- Article 3 :** Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

A Romagné, le 20/11/2023

Le Maire, Cécile PARLOT

Affiché le
Transmis en Préfecture le : voir tampon

